

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 3 mai 2021.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Azélie BOUGON, Philippe DUFRESNE, Isabelle INGLIN, Xavier LEMETAIS, Benoît MORELLET, Irène VOILLARD, Estèphe QUILLET.

Etaient absents excusés : Coralie BOURNONVILLE, Catherine TRAINA

Membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Azélie BOUGON

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2021

Le procès-verbal du 9 avril 2021 est adopté comme suit :

Vote pour : 8

Abstention : 1 (Azélie BOUGON absente au dernier conseil)

2. Délibération portant sur la modification des statuts communautaires avec la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité »

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 18 février 2021, le Conseil Communautaire a approuvé une modification des statuts de la Communauté de communes du Vexin Normand avec la prise de compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité ». La Communauté de communes du Vexin Normand demande à chaque communes membres d'approuver cette modification.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

3. Délibération portant sur l'aide au chauffage 2021

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'alors une aide annuelle au chauffage est accordée par la municipalité aux Gamachois de plus de 70 ans non imposables sur l'année écoulée. Une enveloppe de 900€ a été prévue au budget 2021 à cet effet.

Le Conseil Municipal a délibéré comme suit :

- Maintien des critères d'âge et fiscaux en vigueur pour l'année 2021,
- Baisse du montant de l'aide apportée de 180€ à 150€ par foyer,
- A partir de 2021, les nouveaux bénéficiaires sont éligibles à partir de 75 ans.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

4. Délibération et signature d'une convention avec l'INSEE portant sur la dématérialisation des actes d'Etat Civil,

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, tous les bulletins d'Etat Civil sont complétés manuellement et envoyés par voie postale.

Afin de pouvoir effectuer la transmission dématérialisée des actes d'Etat Civil, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer et d'approuver la mise en place d'une convention avec l'INSEE. Cette transmission dématérialisée se fera par le biais du logiciel JVS vers les services de l'INSEE. Il est précisé qu'il n'y a pas de coût supplémentaire pour la commune.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

8. Délibération portant modalités d'opposition au transfert de la compétence PLU(i)

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 5 novembre 2020 portant sur le renoncement de la compétence PLU(i) par la Communauté de communes du Vexin Normand et le maintien de la compétence au niveau de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est demandé par la Préfecture de reporter la mise en œuvre de ce transfert au 1^{er} juillet 2021 et au Conseil Municipal de délibérer de nouveau.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

7. Questions diverses

- Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de la Mairie :
 - Bureau d'accueil finalisé (peinture et station d'accueil), sonnette PMR à venir,
 - Peinture dans la salle des mariages en cours,
 - Changement des radiateurs et des luminaires de la salle des mariages à venir à partir du 11 mai.

- Information concernant la tenue et l'organisation des élections des 20 et 27 juin prochain, l'équipe municipale appliquera les directives préfectorales relatives au contexte sanitaire. Tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire de tous (mise à disposition de masques, gel hydroalcoolique).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.